

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 2 octobre 2012 à 20h00 heures à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Lynne Beaton, Inès Pontiroli, Roger Larose, Brian Middlemiss et Tom Howard.

Également présent : M. Sylvain Bertrand, directeur général et M. Benedikt Kuhn, directeur général adjoint.

Le directeur général certifie que la convocation a été envoyée en bonne et due forme.

La séance débute à 20h05.

12-10-1268

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion – Signature des ententes travaux municipaux
2. Entente promoteur
3. Levée de l'assemblée spéciale/

Il est

Proposé par Inès Pontiroli
Appuyé par Edward McCann

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Edward McCann, Maire de la Municipalité de Pontiac, donne avis de la présentation d'un règlement pour permettre à la municipalité de conclure des ententes relatives à des travaux municipaux

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

(s) _____
Maire

12-10-1269

ENTENTE PROMOTEUR

Il est

Proposé par : Edward McCann
Secondé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur général et le maire à élaborer un projet d'entente pour le projet domiciliaire à Quyon.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE notre conseiller juridique, Me Michel Lafrenière et Patrick Macguire puissent assister la municipalité dans cette démarche.

Adoptée

12-10-1270
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par : Inès Pontiroli
Secondé par : Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h45 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».